



Qui a la charge d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales ?

Par **atilane**, le **24/08/2010** à **16:33**

Bonjour,
Je viens d'acheter une maison avec un terrain.
Dans ce terrain passe un fossé d'évacuation des eaux pluviales du village.
Qui doit entretenir ce fossé ? Car il est dans mon jardin, mais il sert à la ville...?
Actuellement, il n'est pas curé, et ceci depuis des années.
Les eaux stagnent et provoquent des inondations de mon sous-sol.
Je ne vois qu'une solution, le "buser" car son niveau est plus haut que ma maison, donc j'aurai de toute façon toujours des inondations, mais est-ce à moi, en tant que propriétaire, de me lancer dans des travaux d'une telle ampleur ?
La mairie m'a dit qu'en aucun cas ce n'est à elle de le faire, la voirie, conseil général non plus. Je trouve ça un peu facile, et j'aimerais avoir à faire à des professionnels, des textes de lois, enfin quelque chose qui me prouve que c'est à moi de dépenser des milliers d'euros pour faire les travaux.
A l'aide svp !
Merci beaucoup.